

DECRET N° 80-360 du 13 décembre 1980

portant nomination du Directeur des Etudes et de la Planification et du Directeur des Affaires Financières et Administratives du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- VU le décret n° 80-60 du 25 mars 1980 portant nomination de Directeurs Généraux, de Directeurs des Etudes et de la Planification et de Directeurs des Affaires Financières et Administratives de certains Ministères ;
- Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 10 décembre 1980 ;

DECRETE :

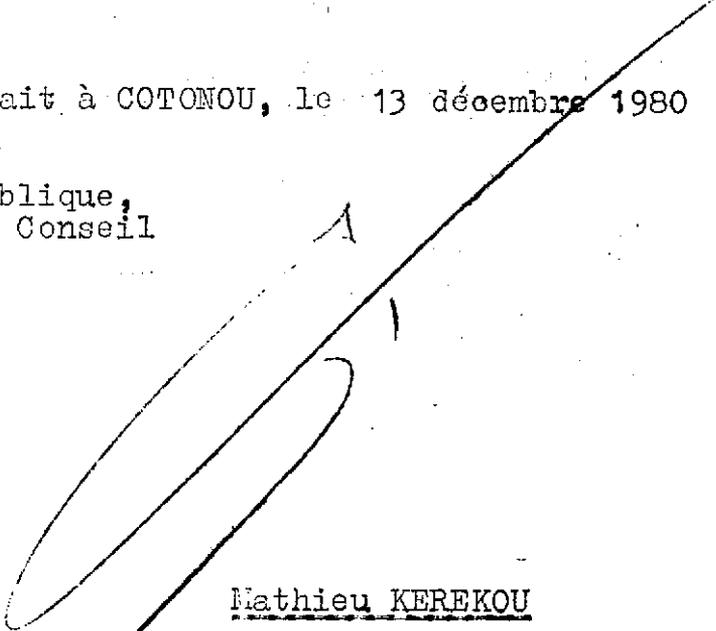
Article 1er. - Le Camarade GUILLAUME Evariste est nommé Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de la Jeunesse et des Sports en remplacement du Camarade BAH Nathanaël, mis à la disposition du Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel pour servir dans les établissements d'enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel.

Article 2. - Le Camarade KPALA Issa est nommé Directeur des Affaires Financières et Administratives du Ministère de la Jeunesse et des Sports, en remplacement de la Camarade SABE Madeleine, mise à la disposition du Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel pour servir dans les établissements d'enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel.

Article 3.- Le présent décret qui abroge en ce qui concerne les Camarades BAH Nathanaël et SABE Madeleine, les dispositions du décret N° 80-60 du 25 mars 1980 susvisé, aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 13 décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du
PRPB 6 CPC 6 ANR 6 SGG 4
SPD 2 MF 5 autres Ministère
res 21 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE
et ses sections 4 DCCT-ONE-
PI-Gde Chanc. 3 UNB-BN 4
DPE au MTAS 4 DE-DCF-Solde
12 Trésor 4 DI 4 DGM-DEP-
DAFA 4 Intéressés 2 BCP 1
JOREB 1 MJS 5 DAFA et DEP
intéressée 4.-